

2025/.....
Parafe

ARRÊTÉ N°02/2025

OBJET : DESIGNATION DE MADAME ZOHRA CHEIK-ELEZAAR, MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL, POUR EXERCER LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL POUR LES CELEBRATIONS DU 18 JANVIER 2025

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil municipal en date du 6 décembre 2024 ;

Considérant l'absence du maire et de ses Adjoints ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, membre du Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, est désignée pour exercer le 18 janvier 2025, sous la surveillance et sous la responsabilité de Madame le maire, en ses lieu et place, les fonctions d'Officier d'Etat-civil de ladite commune.

Article 2 : Le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la réception.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Procureur de la République près du TJ de Melun
- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 7 janvier 2025

Madame le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 09/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20250107-ARRETE_02_2